

# Pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers, les Parlementaires de la sous région s'approprient les Directives volontaires



## SOMMAIRE

### SPÉCIAL PARLEMENTAIRE

#### En Gambie

Les parlementaires se forment aux directives volontaires pour faciliter le dialogue sur la gouvernance foncière responsable en Gambie - P 2 et 3

#### En Mali :

les directives Volontaires et l'avant-projet de Loi Foncière agricole passés en revue par les parlementaires dans un contexte d'accaparement... - P 4 et P 5

#### Au SENEGAL

Pour jouer leur partition par rapport à la réforme foncière, les parlementaires s'initient aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable - P 7 et 8

#### En Mauritanie :

les parlementaires s'approprient les directives volontaire dans un contexte d'élaboration de la politique foncière et de mobilisation de la société civile contre les accaparements de terre - P 6



GNAP



En Gambie



## Les parlementaires se forment aux directives volontaires pour faciliter le dialogue sur la gouvernance foncière responsable en Gambie



Dans son discours d'ouverture, le gouverneur, M. Salieu Puye a remercié le CCN pour l'organisation de cette importante rencontre de sensibilisation. Selon lui, cet atelier vient à un moment opportun où ils viennent de recevoir le Cadre d'analyse de la gouvernance foncière (LGAF), appuyé par la BM qui constitue le principal document de référence pour la diffusion et la prise en compte des Directives volontaires.

Le Projet de dissémination des Directives Volontaires permet de mettre à profit les résultats de LGAF, notamment avec

l'actualisation grâce à l'appui du projet IPAR-FIDA qui vise à instaurer une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts (DV) dans la politique et la pratique. Ainsi, les membres de l'Assemblée Nationale sont des acteurs très importants pour l'application des principes des Directives à travers ce projet qui accorde une attention particulière à la situation des femmes et des jeunes. Ce qui contribue au renforcement de l'accès et de la sécurisation foncière des petits producteurs dans les pays en développement en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

Dans son discours, M. Mboge, président de la plateforme des producteurs souligne que les Directives volontaires «ont été élaborées pour permettre aux institutions, organisations de la société civile (OSC) et d'autres partenaires clés de contribuer au dialogue politique en vue d'améliorer la situation foncière des petits producteurs et des groupes vulnérables ». Il ajoute que les Directives volontaires facilitent l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action et d'évaluation fonciers.

Pour sa part, le Vice-Président du comité des parlementaires sur l'Agriculture et député de Jarra-Orient, l'honorable Bafaye Saidu Khan, est revenu sur les principales fonctions de l'Assemblée nationale à savoir: la représentation, la législation (l'examen des projets de loi et les politiques, attribution des programmes et projets aux ministères et organismes parapublics pour la mise en œuvre) et la fonction de surveillance des fonds publics. D'où la nécessité de disposer d'outils d'analyse surtout sur les projets à emprise foncière. L'honorable Saidu Khan a enfin félicité le CCN qui est la première organisation multi-acteurs et principalement d'agriculteurs à associer les membres de l'Assemblée Nationale dans ses activités pour les sensibiliser sur la question foncière en particulier les Directives. Ce qui permettra la sensibilisation aux niveaux exécutif et judiciaire du gouvernement sur les directives volontaires.



### Les Objectifs de formation

1. Sensibiliser les membres de l'Assemblée Nationale et ceux de la Commission de la terre sur les Directives volontaires ;
2. Passer en revue le cadre juridique et la propriété traditionnelle du foncier en Gambie ;
3. mettre en place un mécanisme de collaboration entre la CCN et l'Assemblée nationale
4. assurer une diffusion adéquate des Directives en Gambie aux niveaux appropriés.

### Recommandations de l'atelier

Au sortir de la formation, les participants ont formulé des recommandations allant dans le sens de renforcer la sensibilisation et l'intégration des Directives à différents niveaux.

- Elargir la sensibilisation au niveau des districts et régional en ciblant les agriculteurs et les chefs traditionnels ;
- Créer des mécanismes de collaboration entre le Comité de pilotage et l'Assemblée Nationale sur toutes les questions relatives à la gouvernance foncière et à l'agriculture ;
- Sensibiliser les techniciens des ministères clés tels que

l'agriculture, la gouvernance locale et les terres, de la communication, de la Justice, de l'Intérieur, et le Bureau du Président sur les Directives ;

- Associer le comité restreint de l'Assemblée nationale sur l'agriculture et l'environnement dans les activités de dissémination décentralisées ;

Développer une stratégie de communication à tous les niveaux institutionnels pour l'utilisation des résultats du projet dans la deuxième phase.

### Leçons apprises

- La reconnaissance de l'importance du cadre d'analyse de la gouvernance foncière (LGAF) et des Directives Volontaires comme des outils pour l'évaluation des politiques et des pratiques liées à l'administration et l'utilisation des terres;
- Les Directives ont attiré l'attention des députés sur l'importance des différents domaines thématiques dans la conduite de la croissance économique ;
- La nécessité de la gestion durable des ressources naturelles avec toutes les parties prenantes revêt une importance capitale (Aucun secteur n'est plus important que l'autre car il y'a une interdépendance par exemple Agriculture vs Forester, des ressources en eau contre la santé etc.)
- La mise en œuvre des politiques est la responsabilité de toutes les parties prenantes (public / gouvernement, secteur privé, collectivités). Une manière de promouvoir le partenariat public-privé (PPP) ;
- Dans l'examen des politiques, projets de loi, etc. les membres de l'Assemblée nationale ont besoin de les relier au-delà des frontières en considérant la façon dont ils sont liés à certains des engagements sous régionaux, régionaux et internationaux (conventions, protocoles, etc.).

AU MALI



## Les directives Volontaires et l'avant-projet de Loi Foncière agricole passés en revue par les parlementaires dans un contexte d'accaparement des ressources naturelles

L'avant-projet de loi foncière agricole reposant sur les principes des Directives, ouvrent des pistes de solutions fortes pour sécuriser foncièrement 80% de la population dont les espaces vitaux des villages et les ressources naturelles.



**A**u Mali, parallèlement aux Directives, des initiatives ont été développées tant au niveau international, régional que sous régional dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit en premier lieu notamment du cadre d'analyse de la gouvernance foncière (LGAF) initié par la Banque mondiale pour doter les Etats d'outils efficaces et consensuels de suivi évaluation de la politique foncière. Il en est de même avec l'initiative conjointe BAD/Commission de l'Union Africaine et commission Economique pour l'Afrique qui vise également à doter les Etats africains de cadre et de lignes directrices d'élaboration et de mise en œuvre de politique foncière inclusive, équitable et

durable qui doivent être déclinées régionalement (CEDEAO et UEMOA). En 2012, un collectif de cinq (5) structures nationales (organisations paysannes : CNOP et AOPP, société civile : CAD-Mali, juristes (LJDH) et mouvement social (UACDDDD) s'est formalisé pour lutter contre les accaparements de terres : la Convergence malienne contre les accaparements des Terres (CMAT), active tant sur le terrain que dans les politiques publiques dont le projet de loi foncière agricole, a instauré une collaboration associant d'autres acteurs à ce projet.

Après les ateliers des leaders des organisations paysannes, des journalistes et ceux pour des communautés avec la CMAT, la CNOP a réuni les honorables parlementaires le 10 juillet 2015 à la Bourse du Travail dans le cadre d'un atelier national « d'Information, de Sensibilisation et de Partage des Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

De nombreux acteurs de la société civile experts fonciers, associations, ONG, représentants étatiques et institutionnels ont validé « socialement » comme la CNOP, et la CMAT l'avant-projet de loi foncière agricole en juillet 2014.



Cet avant-projet de loi foncière agricole reposant sur les principes des Directives, ouvre des pistes de solutions fortes pour sécuriser foncièrement 80% de la population malienne dont les espaces vitaux des villages et les ressources naturelles. En effet si le code domanial et foncier reconnaît les droits coutumiers, ils n'ont jamais été mis en œuvre et aujourd'hui « sans justificatif de possession » de droits fonciers collectifs et individuels, les populations maliennes se font accaparés leurs terres, eau et ressources naturelles en s'appuyant sur la loi « dite moderne ou positive » gérée par les autorités communales et administratives et non coutumières. Cette synergie des textes, les directives et l'avant-projet de Loi Foncière agricole ainsi que les enjeux qui reposent sur le respect des droits humains doivent être partagés avec les parlementaires et d'autres personnes ressources. En effet, l'avant projet de loi foncière agricole est actuellement dans les circuits administratifs et politiques du gouvernement, il faut que les députés soient avertis du fond du texte porté par de nombreux acteurs de la société civile mais aussi étatique afin qu'il ne soit pas dénaturé.

## OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif général de cet atelier a été d'informer les parlementaires sur les « Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts » et sur les différents enjeux fonciers avec un focus sur les droits coutumiers.

Il s'agissait plus précisément :

- d'informer et sensibiliser les parlementaires sur les directives volontaires ;
- partager l'état de la gouvernance foncière, en particulier les impacts des accaparements de terres et les points forts de l'avant-projet de loi foncière agricole ;
- échanger avec les organisations, les paysans et paysans sur l'intérêt de voter le projet de loi comme validée en juillet 2014.

La rencontre a eu lieu à Bamako en présence du vice Président de la CNOP Mr René Alphonse et le représentant de la FAO Mr Fousseiny TRAORE. La séance fut introduite par Mr Soumana Kanta, le coordinateur technique de la CNOP « Nous avons voulu faire une causerie sur une thématique très complexe.

Il s'agit des Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. La CNOP est investit depuis le début du processus d'élaboration des Directives en participant même aux négociations dans l'enceinte du CSA de la FAO. Convaincue que ce texte est d'importance pour défendre les droits des paysans notamment sur la terre, la pêche et la Forêt. La CNOP a décidé d'en faire une large diffusion à travers un projet de l'IPAR financé par le FIDA. Le document des Directives est utilisé comme support pour rédiger le mémorandum qui par la suite a servi de support pour la rédaction de la loi foncière agricole ». C'est dans ce cadre les parlementaires ont été formés sur les directives Volontaires afin d'être mieux outillés pour analyser ce projet de texte qui leur sera bientôt soumis.

Les différents chapitres des Directives furent présentés par Chantal Jacovetti avec les éléments saillant de son contenu, notamment :

- Le rôle des acteurs en particulier de l'Etat et de la société civile ;
- La nécessité de trouver un mécanisme pour faire appliquer les droits fonciers coutumiers comme préconisé dans les Directives et reconnaître les espaces vitaux des villages ;
- La gestion durable des ressources avec l'agroécologie et l'aspect bien commun des terres et ressources naturelles ;
- La mise en cohérence des textes fonciers en s'appuyant sur les directives, d'autant que le Code domanial et foncier est en train d'être révisé. Mais cela concerne aussi le décret de gérance de l'Office du Niger, la loi Hamidou Diabaté, les codes des mines, des investissements ;
- L'indexation par les directives des défenseurs de la terre et de l'eau et de la corruption, et de la nécessité de prendre en compte les rapports de forces sociaux inégaux et de protéger les communautés victimes ;
- Les différents cas de conflits au Mali de l'Office du Niger au péri-urbain, des forêts à la pêche ;
- le rôle de la CNOP et la CMAT dans la résolution de ces conflits.

Un moment fort a été noté pour échanger sur les directives volontaires et le fondement de la nouvelle loi foncière agricole, espoir de sécurisation donc de paix sociale pour le Mali.

## En Mauritanie



# Les parlementaires s'approprient les directives volontaires dans un contexte d'élaboration de la politique foncière et de mobilisation de la société civile contre les accaparements de terre

Dans le cadre du processus de dissémination et de mise œuvre des Directives volontaires, engagé par IPAR, dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest : la Gambie, la Mauritanie, le Mali et le Sénégal, avec l'appui financier du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Groupement National des Associations Pastorales (GNAP) assure la mise en œuvre opérationnel des activités de dissémination en Mauritanie. Ceci dans un but de renforcer les conditions favorables de dialogue au niveau local en vue de mieux soutenir les politiques des Gouvernements en matière d'investissement publics et privés. Ces investissements sont de nature à créer des emplois et favoriser, avec le maximum d'équité et d'efficacité, le partage des richesses dans les zones de pauvreté en milieu rural et périurbain. L'atelier organisé le 14 Mai 2016, sous la présidence d M. Yahya Ouldsidy Moustapha, Premier Vice Président de l'Assemblée nationale, constituait la dernière activité à réaliser dans le cadre des activités de dissémination des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cette rencontre visait à partager avec les représentants du peuple mauritaniens (députés et sénateurs) en charge de l'adoption et de la promulgation des lois, les principes des Directives Volontaires dans un contexte de réforme foncière en Mauritanie et des orientations stratégiques du Gouvernement Mauritanien en matière d'investissements publics et privés. De façon spécifique, il s'agissait :

- D'informer et sensibiliser les parlementaires sur les directives volontaires et leur perspective de mise en œuvre;
- D'échanger sur les enjeux et les défis d'une gouvernance foncière responsable, inclusive et garantissant la paix sociale durable entre les différentes parties prenantes (Etat, élus locaux, éleveurs, agriculteurs, société civile et privés...), à travers l'utilisation de l'outil DV ;
- Echanger sur les mécanismes de suivi de mise en œuvre des DV et de la gouvernance foncière en Mauritanie.

## Déroulement des travaux

Le Président du GNAP, M. HacenOuld Taleb après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié l'IPAR et le FIDA, a insisté sur l'importance que représente les DV pour une paix sociale durable et une gestion rationnelle des ressources. Le Directeur de l'IPAR, M. Cheikh Oumar BA s'est félicité pour la mobilisation des parlementaires des deux chambres (Assemblée et Sénat) et a remercié le gouvernement mauritanien pour son ouverture à s'appuyer sur les principes des Directive volontaire dans l'élaboration des politiques publiques. Le Premier Vice Président de l'assemblée nationale, M. Yahya OuldSidy Moustapha, a salué le rôle moteur que joue la société civile dans les démocraties et s'est engagé à ne ménager aucun effort pour que les DV constituent une source d'inspiration des politiques et lois de la Mauritanie. Animé par Dr Mamadou Barro, expert international sur la gouvernance foncière, l'atelier a vu la participation d'une vingtaine de participants et a permis de mieux connaître les Directives volontaires, de situer les enjeux d'une bonne gouvernance foncière sous-tendue par les DV avec utilisation de cas concrets (Film Maghama) et de définir un mécanisme de suivi par les parlementaires des questions foncières en Mauritanie, dans un contexte de réforme foncière.

Dans le souci de pérenniser les actions des parlementaires sur la question, il a été retenu :

- La mise sur pied d'un groupe d'une dizaine de parlementaires (députés et sénateurs) pour le suivi de la mise en œuvre des DV et de la gouvernance foncière en Mauritanie, sous la présidence du Vice Président de l'Assemblée nationale.
- La désignation de 4 membres pour intégrer le comité de pilotage des DV présidée par le Ministère en charge de l'agriculture, à travers la direction foncière
- Travailler à une meilleure appropriation des principes et contenu des DV au niveau des deux chambres (Assemblée nationale et Sénat)

Le gouvernement mauritanien vient de lancer, avec l'appui des partenaires techniques et financiers du pays dont la BM, un processus sur 5 ans pour l'élaboration d'une politique foncière que les autorités politiques souhaiteraient la plus inclusive possible. Les principes de Directives volontaires constitueront une source d'inspiration pour l'atteinte de cet objectif ambitieux. La volonté politique a été rappelée par le Vice président de l'assemblée nationale à travers la signature le 17 juillet 2015 du projet sous régional FAO-IPAR couvrant le bassin du fleuve Sénégal, financé par la coopération allemande, sur la base des acquis du projet FIDA.



## Au Sénégal



# Pour jouer leur partition par rapport à la réforme foncière, les parlementaires s'initient aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.



Dans le cadre de la dissémination des principes des Directives Volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal (CNCR) et l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) ont organisé, les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015, un atelier d'échanges avec les parlementaires sur les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal et les Directives Volontaires. La gouvernance des ressources naturelles revêt de plus en plus une grande importance et a connu un regain d'intérêt avec les crises alimentaire, économique, énergétique et financière qu'a connues le monde ces dernières années. Ce contexte a favorisé au bout de quelques années une ruée vers les ressources naturelles dans le monde et principalement la terre. Ce qui a eu des effets néfastes sur les communautés autochtones malgré les actions mises en œuvre par les organisations de la société civile pour les soutenir dans leurs luttes. Cette situation s'est traduite par l'engagement de la communauté internationale à œuvrer pour une gouvernance foncière responsable, à travers l'adoption des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les Directives Volontaires officiellement approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012 et 130 pays dont le Sénégal, traduisent un engagement de la communauté internationale

à œuvrer pour une gouvernance foncière responsable. Elles cherchent à apporter une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches et aux forêts, dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer la gestion de l'environnement.

Elles revêtent ainsi une importance toute particulière, eu égard au contexte de réforme foncière en cours au Sénégal. En effet, la réforme conduite par la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) suivant un processus inclusif et participatif dans les différentes localités du Sénégal est une opportunité de prise en compte des principes des Directives Volontaires, pertinents dans la prochaine législation si les acteurs s'en approprient. L'atelier a réuni les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015 à Saly (Mbour) une cinquantaine de participants composée d'une vingtaine de parlementaires membres de la commission développement rural et aménagement du territoire et du réseau des parlementaires pour la bonne gouvernance des ressources minérales (RGM), des représentants de la société civile sénégalaise, de la CNRF et des membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), en présence du Représentant résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO) et des journalistes (TV, presse écrite et radios).

L'objectif général de cette rencontre était d'échanger avec les parlementaires sur les enjeux et défis de la gouvernance responsable dans un contexte de réforme foncière au Sénégal. De façon spécifique, il s'agissait :

- D'échanger avec les parlementaires sur le cadre réglementaire et institutionnel du foncier et l'état d'avancement du processus de réforme foncière ;
- D'informer et sensibiliser les parlementaires sur les directives volontaires ;
- Et de proposer un mécanisme de collaboration permanente entre CNCR-IPAR et parlementaires pour une mise en œuvre effective des directives volontaires au Sénégal.

La Cérémonie d'ouverture a été dirigée par le Président de la Commission Développement et Aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, M. Cheikh Seck, en présence de Mr Mamadou Fall, conseiller du Président de la CNRF, de la représentante du

CRAFS, Madame Mariam Sow (PCA de ENDA Tiers Monde et par ailleurs membre du CA de IPAR) de M. Samba Guèye, Président du CNCR, de M. Vincent Martin, représentant résident de la FAO au Sénégal et M. Cheikh Oumar BA, Directeur Exécutif de l'IPAR.

Ensuite, des échanges sur les enjeux et perspectives de la gouvernance foncière au Sénégal avec une présentation de trois (3) communications, suivis d'une présentation du cadre juridique et institutionnel du foncier et la prise en compte des droits coutumiers par Dr Rosnert Ludovic Alissoutin, Professeur à l'UGB de Saint-Louis. Le processus de réforme foncière : Etat des lieux et perspectives par la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), représentée par Monsieur Mamadou Fall. Le partage du point de vue de la société civile sur le processus de réforme foncière, par la représentante du CRAFS, Mme Marième Sow. Des échanges à travers 4 sessions introduites par Cheikh Omar Ba (IPAR) et El hadji Thierno Cissé (CNCR), ont permis d'introduire et de sensibiliser les parlementaires sur les principes des DV. Les travaux de groupe ont permis aux parlementaires de prioriser cinq thèmes pertinents pour le contexte sénégalais parmi les seize développés dans le document des Directives. Ainsi, les thèmes relatifs aux droits humains et droits fonciers, à la corruption, aux investissements, à la spéculation foncière et l'égalité de genre ont été retenus comme priorités face au contexte de gouvernance foncière du Sénégal. Les travaux de cette rencontre des parlementaires ont fait ressortir les constats et recommandations suivants :



### Constats

Intérêt manifeste des parlementaires pour se mobiliser dans le cadre de la réforme foncière et ne pas attendre la fin du processus pour s'impliquer. Les parlementaires ont reconnu la centralité de la question foncière pour la paix sociale et l'émergence économique. Ils se sont engagés à poursuivre le travail avec la

société civile car le combat est le même pour tous les acteurs : protéger les droits et les intérêts des populations d'où ils tirent le nom de représentants du peuple. Ils ont salué la démarche anticipative consistant à les impliquer en amont afin qu'ils prennent connaissance des directives volontaires avant le vote de la nouvelle loi foncière à venir.

Les parlementaires ont soutenu que la priorité de la réforme devrait être la sécurisation des droits fonciers collectifs. Toutefois, pour les besoins d'intensification de la production agricole en vue d'une sécurité alimentaire nationale, l'agrobusiness doit être développé. Mais il s'agit d'un agrobusiness rationalisé aussi bien dans l'espace (limitation des superficies accordées aux investisseurs) que dans le temps (limitation de la durée de l'exploitation). Dans tous les cas, les droits des populations et des communautés doivent être pris en compte (participation, information, indemnisation, retour de la terre à la communauté à la fin de l'exploitation, etc.).

### Recommandations finales

Il a été retenu de

- Faire de cette rencontre le début d'un processus partenarial avec l'Assemblée Nationale.
- La société civile s'est engagée à recueillir leurs avis et travailler, dans la mesure du possible, à la production d'un document de position commune société civile/parlementaire sur la base du document de politique foncière qui sera soumise.
- mettre sur pied un pôle de députés « spécialisés » (ou points focaux) sur les directives volontaires et poursuivre le travail avec ce groupe en veillant à ce que les informations parviennent aux autres députés
- Produire un document simplifié (traduit en langue nationale et imagé) qui résume les directives volontaires et le vulgariser auprès des parlementaires non francophones,
- Produire une boîte à outils à l'usage de la commission développement rural et aménagement du territoire avec un ensemble de critères/questions permettant d'interroger toute loi à impact foncier qui sera désormais soumis au vote à l'Assemblée, en s'appuyant sur les principes des directives volontaires.
- Associer les parlementaires dans le plaidoyer à faire auprès du pouvoir exécutif pour une réforme foncière non précipitée et encore plus inclusive qui prend le temps de bâtir le maximum de consensus sur les questions clés.

**Partant des expériences de la dissémination des Directives volontaires en Gambie, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, notamment de la capacitation des parlementaires, des journalistes et de la société civile, la FAO et l'IPAR lancent avec l'appui du gouvernement fédéral d'Allemagne, un nouveau projet sur la gouvernance foncière améliorée pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal. Ce projet vise à contribuer à la reconnaissance et au renforcement des droits fonciers légitimes et, plus largement, à un accès équitable aux ressources naturelles, pour les populations du bassin du fleuve Sénégal. L'Atelier régional sur la gouvernance responsable des régimes fonciers dans le bassin du fleuve Sénégal sera suivi d'une formation des parlementaires de la sous-région.**